

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JANVIER 2011 à 18 H 00

LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

FINANCES – MARCHES

- 1 – Compte de Gestion 2010 pour le budget principal et les budgets annexes
- 2 – Compte Administratif 2010 pour le budget principal et les budgets annexes
- 3 – Affectation des résultats de fonctionnement 2010
- 4 – Taux des impôts locaux
- 5 – Vote du Budget Principal 2011 / Budgets annexes
- 6 – Subventions 2011 : avenants aux conventions
- 7 – Modification du PSMV et étude urbaine et architecturale sur l'îlot Grenier : avenant n° 2 au marché d'établissement du dossier
- 8 – Eclairage public : avenant n° 1 au marché d'entretien
- 9 – Rues Vermeuouse, Saint-Louis : avenant aux marchés
- 10 – Salle Dumoulin : avenant n° 1 au lot n° 12 (chauffage)

RESSOURCES HUMAINES

- 11 – Tableau des effectifs 2011 : création et suppression de poste

TRAVAUX - AMENAGEMENT URBAIN - ETUDES - ENVIRONNEMENT

- 12 – Mariol : voie communale n° 38 – déclassement et vente

CULTURE

- 13 – Ecole de Musique : demande de subvention pour une résidence artistique
- 14 – Tarifs 2010/2011 : stages école de musique

SPORTS

- 15 – Charte triennale Rugby – bilan : information
- 16 – Installations sportives municipales : convention de mise à disposition de l'Association de l'Agglomération Riomaise pour la Jeunesse (A.A.R.J.)

ENFANCE - JEUNESSE

- 17 – Partenariat avec l'Association de l'Agglomération Riomaise pour la Jeunesse (A.A.R.J.) : mise à disposition de l'école élémentaire P. Brossolette pour l'année scolaire 2010/2011
- 18 – Repas de fin d'année aux aînés de Mozac : tarification

ADMINISTRATION GENERALE

- 19 – Diagnostic Accessibilité des Etablissements Communaux Recevant du Public (EPR) : choix d'un prestataire - Information
- 20 – EPF-SMAF : adhésion de membres
- 21 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – période d'octobre à décembre 2010

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.

IL EST RAPPELE AU PUBLIC QUE LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL